

**Certificat d'examen de type
n° F-06-I-0952 du 21 juillet 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G020819-D3

Sonomètre BRUEL & KJAER type 2250

(classe 1)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

FABRICANT :

BRÜEL & KJAER – 2850 Naerum – DANEMARK

DEMANDEUR :

BRÜEL & KJAER France– 46, rue du Champoreux – BP 33 - 91541 MENNECY CEDEX

OBJET :

Le présent certificat complète les certificats n° F-06-I-0545 du 11 mai 2006, n°F-05-I-1748 du 25 octobre 2005 et n° F-05-I-1484 du 30 août 2005 relatifs au sonomètre BRUEL & KJAER type 2250

CARACTERISTIQUES :

Les sonomètres BRUEL & KJAER type 2250 diffèrent du type défini dans les certificats précités par : la version du logiciel (hardware) est logiciel 2250 version 2.0, on peut la visualiser par la fonction « à propos» de la rubrique d'aide.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Elles sont identiques à celles définies dans le certificat n° F-05-I-1484 précité.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Elles sont identiques à celles définies dans le certificat n° F-05-I-1484 précité.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ G020819-D3 chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 30 août 2007.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification